

ALLIANCE DU SECTEUR DES ARTS ACTUELS - ASAA

**Arts visuels, arts numériques, arts
interdisciplinaires, métiers d'art et muséologie**

**Vitalité, viabilité et visibilité
Enjeux d'un secteur complexe et fragilisé**

Membres de l'alliance du secteur des arts actuels - ASAA

Catherine Bodmer, directrice générale, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec - **RCAAQ**

Camille Cazin, directrice générale, Regroupement des artistes en arts visuels - **RAAV**

Stéphane Chagnon, directeur général, Société des musées du Québec - **SMQ**

Anie Deslauriers, directrice générale, Association des galeries d'art contemporain - **AGAC**

Sonia Pelletier, directrice générale, Regroupement de pairs des arts indépendants de recherche et d'expérimentation - **REPAIRE**

Julien Silvestre, directeur général, Conseil des métiers d'art du Québec – **CMAQ**

MISE EN CONTEXTE

Malgré les constats et recommandations de l'unique [Forum sur les arts visuels au Québec](#) (2006) et de l'étude [Les artistes dans les provinces et les territoires du Canada](#) (Hill Stratégies, 2009), la situation dans le secteur des arts actuels (incluant les arts visuels, les arts numériques, les arts interdisciplinaires, les métiers d'art et la muséologie) s'est aggravée plutôt que de s'améliorer. Les réalisations de ses artistes et artisan.e.s souffrent toujours du manque de visibilité nécessaire au développement et au rayonnement disciplinaires. Les conditions de travail et de rémunération y sont encore les moins avantageuses de tous les secteurs culturels et le manque de soutien financier limite la capacité des organismes à s'adapter aux exigences des transformations numériques, environnementales et législatives ainsi que celles du marché du travail. Le rapport du CALQ sur la [diffusion des arts actuels](#) publié en 2024 présente un état des lieux de la situation actuelle, mais il contient toujours plusieurs angles morts.

Dans ce contexte, les directions des regroupements et associations représentant les différentes composantes du secteur des arts actuels ont participé avec l'ensemble du secteur culturel à la vaste concertation menée par Compétence Culture pour l'élaboration du [Plan d'action pour les ressources humaines en culture 2023-2028](#). Elles ont par ailleurs formé l'Alliance du secteur des arts actuels (ASAA) afin de s'assurer d'une meilleure vitalité, viabilité et visibilité de son milieu. À elles six, elles portent la voix de quelque 4000¹ membres organismes et regroupements d'artistes et artisan.e.s. (voir note de bas de page).

Faut-il rappeler que c'est un écosystème extrêmement dynamique et important, car la plupart de ses activités sont gratuites et accessibles à toutes et tous. Sur le plan de la création, ce secteur a une quantité importante de lieux comme les ateliers et les résidences d'artistes au sein des organismes. Sur le plan de la diffusion, sur l'ensemble des régions du Québec ainsi qu'à l'échelle internationale, nous comptons un nombre considérable de biennales, de symposiums, de foires d'art, de salons, de festivals, de musées, de galeries privées, de centres d'artistes autogérés, de centres d'exposition, de maisons de la culture et d'art public issu de l'intégration des arts à l'architecture (politique du 1%). Nous représentons aussi des pratiques issues de l'histoire de l'art dont l'art performance présenté dans divers lieux et lors de festivals. Par ailleurs, au Québec, notre secteur comporte au moins cinq périodiques culturels dédiés aux arts actuels qui témoignent de cette vitalité et assurent la pérennité de ces œuvres plus matérielles au-delà de leur exposition.

¹ Nombre de membres par regroupement et association : AGAC (40 membres organismes, représentant environ 600 artistes); CMAQ (1000 membres artisan.e.s professionnel.le.s); RAAV (1600 membres artistes); RCAAQ (70 membres organismes représentant environ 850 travailleur.euse.s culturel.le.s et une communauté d'environ 2000 artistes); REPAIRE (350 membres incluant artistes et organismes/collectifs représentant 2500 artistes); SMQ (900 membres, représentant entre 5000 et 6000 travailleur.euse.s culturel.les.s).

SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR

Gratuité, travail en solo et chaînes de valeur courtes

Les arts actuels prennent grandement appui sur le principe de gratuité. Ainsi, les expositions et événements en arts actuels sont souvent accessibles sans frais, à la différence d'autres secteurs disciplinaires, qui ont recours à un système de billetterie pour financer en partie les productions et rémunérer les artistes.

Par ailleurs, contrairement aux arts de la scène, dont la chaîne de valeur se déploie en longueur avec de nombreux maillons (recherche et création, production, diffusion, gestion...), la chaîne de valeur dans notre secteur est courte : il n'est pas rare qu'une seule et même personne assure l'ensemble des processus, de l'idéation à la diffusion ou la mise en marché d'une œuvre en passant par la médiation culturelle. La plupart du temps, elles assument également les fonctions de gestion et formation. Cela explique le nombre restreint d'organismes de représentation ou de soutien dans le secteur des arts actuels.

Cette double réalité n'est pas un simple détail. Le fait qu'elle ne soit pas considérée dans la manière de répartir le financement public a un impact direct sur l'économie du secteur. En effet, alors que le financement de la chaîne longue se fait par plusieurs entrées (bourse de recherche à l'artiste, subvention de création à la compagnie, subvention de fonctionnement au producteur, aide à la diffusion aux salles...). Cette chaîne courte n'est alimentée que par un nombre restreint d'entrées, comparé à d'autres secteurs à la chaîne longue où chaque acteur peut faire des demandes de subvention. Il n'y a donc que peu de financement autre que celui du bailleur de fonds principal et par conséquent, que peu de circulation d'argent au sein de l'écosystème.

En ce qui concerne les organismes diffuseur, alors que des diversifications de revenus sont exigées par les bailleurs de fonds pour obtenir un financement, ces diversifications sont quasi impossibles pour beaucoup d'entre eux par la nature même de notre secteur (gratuité et chaîne courte).

Répartition des pratiques sur tout le territoire et besoin d'espace de création

Contrairement à d'autres secteurs disciplinaires plus concentrés dans les pôles urbains, les artistes et artisan.e.s des arts actuels, résident partout au Québec. Ils.elles partagent des ressources communes et font face à des défis comme le coût élevé des loyers, l'accès à des expertises spécialisées, l'achat collectif de propriétés et l'utilisation d'équipements modernes.

Les artistes et artisan.e.s jouent un rôle clé dans l'écosystème nécessaire au travail artistique, en participant à la recherche, à l'utilisation d'outils, à l'expérimentation, et en fournissant des services comme le conseil ou la production (de la fonderie à l'ingénierie informatique et technologique). Ils.elles travaillent dans des ateliers de tailles variées, répartis dans des régions qui n'ont pas toutes les mêmes ressources. L'accès à ces lieux et à ces ressources influence directement la qualité des œuvres produites, la vitalité des communautés locales et la disponibilité des arts actuels pour toute la population.

Par ailleurs, les diffuseurs comme les centres d'artistes, les centres d'expositions, les petits musées, les galeries d'art, basés en région doivent trouver comment attirer les clientèles scolaires freinées par les coûts exorbitants des transports pour les élèves.

La pérennité de ces lieux est essentielle pour garantir l'accès aux ressources nécessaires à la création, production et diffusion des arts actuels, particulièrement dans les régions sous-dotées.

Un sous-financement chronique

Comparé aux autres secteurs disciplinaires, le secteur des arts actuels est de loin le moins soutenu par les sociétés d'État. Les chiffres sont éloquents : sur un financement total de 315 M\$ octroyé par le CALQ et la SODEC en 2023-2024, tous secteurs confondus, seuls 24 M\$, soit 7,6%, ont profité à l'ensemble des arts actuels (incluant arts visuels, arts numériques, arts interdisciplinaires, métiers d'art et muséologie). Force est de constater qu'un écart s'est installé pour ne cesser de se creuser au fil des ans.

PRINCIPAUX ENJEUX

Précarité grandissante des artistes et artisan.e.s du secteur

Un [rapport](#) publié par le RAAV en 2022 indique une dégradation constante des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels du Québec entre 2010 à 2020. Certaines données reflètent une précarité partagée par les artistes et artisan.e.s de l'ensemble du secteur des arts actuels :

- Seulement 24% des artistes tirent leur source de revenus principale de leur pratique artistique ;
- 54% des artistes, toutes activités professionnelles confondues, gagnent moins de 30 000\$ et ⅓ des artistes gagnent moins de 20 000\$ et vivent sous le seuil de la pauvreté.

Défis financiers croissants pour les organismes en arts actuels

Augmentation des coûts des matériaux, du transport et des assurances des œuvres, des loyers, de la vérification comptable... Avec une progression de l'inflation de 21 % de 2019 à 2023, les coûts de fonctionnement des galeries, centres d'artistes, centres d'exposition et musées ont explosé. Aux frais habituels s'ajoutent désormais les budgets pour assurer la présence numérique et la découvrabilité des œuvres, le respect des exigences de la Loi S-32.1 concernant le versement de redevances et, bien sûr, pour répondre à la nécessité d'offrir des conditions salariales à la hauteur des attentes et des compétences d'une main-d'œuvre qualifiée et très scolarisée. Le fait est que la grande majorité de ces organismes n'offrent ni programmes d'assurance collective ni fonds de pension.

À ce titre, des études sur la rémunération et les conditions de travail conduites auprès des organismes membres de la [SMQ \(2022\)](#) et du [RCAAQ \(2023\)](#) témoignent de cette précarité et des impacts du sous-financement. Elles confirment en effet la stagnation du soutien provincial au

fonctionnement depuis 2007 et les difficultés d'assurer la stabilité financière que devrait garantir l'octroi de telles subventions. En résulte, dans les centres d'artistes autogérés, des taux horaires moyens de 25 \$ pour une direction générale et de 19 \$ à 22 \$ pour les autres postes, une fragilisation structurelle et une augmentation des cas d'épuisement professionnel. Pour effectuer un rattrapage salarial salutaire, selon le RCAAQ pas moins de 16 M\$ seraient nécessaires sur quatre ans (2024-2028) pour ses membres.

Pour leur part, les guides et les autres employé.e.s qui travaillent à la médiation dans les centres d'exposition, musées et centres d'art recevaient un salaire horaire moyen de 21,12 \$ en 2022. Ce sont là des conditions de travail précaires pour ces personnes qui agissent comme des passeurs culturels.

EN CONCLUSION :

Entre les artistes et artisan.e.s privées de filet social du fait de leur statut de travailleuses autonomes et les personnels mal payés du fait de la trop faible capacité financière des organismes, la situation est alarmante. Ainsi, une pleine protection sociale pour tous les statuts d'emploi apparaît aussi nécessaire que l'adaptation des mesures fiscales selon les particularités des statuts d'emploi et des types de revenus.

Un changement de paradigme légal difficile à appliquer sans financement

La modification de 2022 de la [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène](#) entraîne d'importants changements dans le secteur des arts actuels.

Dorénavant, les associations d'artistes et d'artisan.e.s peuvent négocier des ententes collectives avec les diffuseurs pour améliorer les conditions de pratique et de rémunération. Concrètement, un plancher de conditions minimales de diffusion et de rémunération auquel il est impossible de déroger peut être établi. Cela induit de nouveaux besoins. Or, les conditions nécessaires à l'application de cette Loi sont loin d'être réunies du fait, notamment, de trop faibles budgets de fonctionnement de certains diffuseurs.

Au regard de l'état des lieux décrit plus haut et pour prévenir l'accroissement de tensions entre les parties prenantes des ententes, il est impératif que le ministère de la Culture et des Communications par le biais du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la SODEC apporte un soutien financier spécifique aux diffuseurs leur permettant de respecter les termes de la Loi.

Par ailleurs, le plein potentiel de cette Loi réformée ne pourra être réalisé qu'avec un soutien financier robuste des associations représentatives chargées d'encadrer les négociations des ententes collectives. Ce financement conséquent leur donnera les moyens de concevoir et d'actualiser les outils nécessaires à l'établissement des ententes collectives et d'œuvrer plus pleinement à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des artisan.e.s.

Fragilité inquiétante du marché de l'art actuel

Les galeries commerciales (galeries d'arts privées) et les boutiques d'artisanat sont une composante importante de l'écosystème des arts visuels et des métiers d'art et leur santé économique est essentielle à la vitalité de l'ensemble du secteur. De fait, la vente d'œuvres est un précieux facteur d'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et artisan.e.s. Or, sans une importante clientèle hors Québec, le seuil de rentabilité des galeries est impossible à atteindre. Les coûts exorbitants des nécessaires participations aux foires internationales viennent s'ajouter aux frais d'opérations croissants mentionnés ci-dessus.

Bien que le contexte de pandémie ait conduit la population québécoise à investir dans l'embellissement des lieux de vie, dès 2022, l'inflation a fait planer sur le marché de l'art la menace d'une récession. Alertée par la fermeture simultanée de quatre galeries, l'AGAC a mené auprès de ses membres une [étude](#) aux conclusions alarmantes. En 2023, 64% des galeries du Québec déploraient une baisse de leur chiffre d'affaires, contre 37% dans le reste du pays. De plus, 36% d'entre elles estimaient ne pas pouvoir atteindre le seuil de rentabilité, comparativement à 18% dans les autres provinces canadiennes.

Les déductions d'impôts favorisant déjà les acquisitions d'œuvres par les entreprises, la création de mesures fiscales pour les particuliers apparaît comme le levier idéal pour stimuler le marché de l'art et des métiers d'art.

Un manque de poids médiatique et politique dommageable pour le secteur

La particularité d'un secteur composé de nombreux travailleur.euse.s solo, d'organismes au pouvoir économique extrêmement limité et d'organes de représentation peu nombreux a pour conséquence une forme d'invisibilité auprès des bailleurs de fonds et du grand public.

De fait, les coûts de promotion des activités et des productions artistiques du secteur sont tels qu'il est difficile de les faire rayonner autant qu'il le faudrait auprès des publics. Certains organismes peinent à engager ces frais. De plus, la désaffection des médias envers la culture et les arts pèse particulièrement lourd dans le secteur des arts actuels en hypothéquant la visibilité de ses artistes et artisan.e.s et en le maintenant dans l'angle mort des décideurs et des bailleurs de fonds. Cela a de graves incidences sur l'accès du public aux richesses de notre secteur, sur la vitalité du marché de l'art et des métiers d'art et sur les orientations des politiques culturelles et des programmes de subventions.

RECOMMANDATIONS DE L'ASAA

Arts visuels, arts numériques, arts interdisciplinaires, métiers d'art et muséologie

- **Considérer les spécificités des chaînes de valeur courtes et adapter des programmes de subvention pour qu'ils répondent mieux aux besoins des artistes et artisan.e.s concerné.e.s**
- **Bonifier le soutien au fonctionnement des organismes du secteur des arts actuels au CALQ et la SODEC**
- **Reconnaitre le rôle essentiel des associations représentatives du secteur ASAA en leur octroyant un soutien leur permettant notamment d'encadrer le respect des termes de la Loi 32.1**
- **Mesurer et répondre aux besoins financiers des organismes-diffuseurs en arts actuels pour assurer le respect de la Loi 32.1**
- **Octroyer une enveloppe annuelle à la promotion des arts actuels auprès du grand public**
- **Soutenir financièrement des études pertinentes pour le développement disciplinaire du secteur des arts actuels en favorisant l'accès aux données pour la documentation**
- **Établir des mesures fiscales visant les particuliers pour stimuler les acquisitions sur le marché des arts visuels et des métiers d'art**
- **Investir dans les infrastructures artistiques en répondant à leur besoin d'équipement et d'immobilisation.**

RECOMMANDATIONS SOLIDAIRES DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR CULTUREL

- **Doubler l'enveloppe budgétaire du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la porter à 200 M\$ en crédits permanents.**
- **Répondre aux objectifs de l'Orientation 1 du *Plan d'action pour les ressources humaines en culture 2023-2028* visant à "Mettre en place un filet social garanti par les lois et les programmes pour les artistes, artisan.e.s, artisans, travailleuses et travailleurs du secteur culturel!"**
- **Répondre aux objectifs de l'Orientation 2 du *Plan d'action pour les ressources humaines en culture 2023-2028* visant à "Offrir aux artistes, artisan.e.s, travailleur.euse.s de la culture des conditions de travail et de rémunération légitimes et sécuritaires"**

À PROPOS DES ORGANISMES SIGNATAIRES (par ordre alphabétique)

AGAC | L'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) est un organisme sans but lucratif dont la mission principale est d'assurer la reconnaissance et la prospérité du marché de l'art contemporain au Canada. L'Association contribue à la diffusion et à la promotion de la création artistique nationale par le biais d'expositions et autres événements majeurs organisés au Québec, au Canada et à l'étranger. En plus de défendre les intérêts moraux et économiques de ses membres via un code de déontologie rigoureux, l'Association se dédie à la sensibilisation du public envers les arts visuels et à stimuler l'émergence de nouveaux collectionneurs.

CMAQ | Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a pour mission de représenter, soutenir et développer le domaine des métiers d'art au Québec. Organisme qui rassemble les artisan.e.s, concerte et fédère le milieu, le CMAQ assure la portée d'une vision collective et accroît la visibilité des enjeux prioritaires du domaine. Il soutient l'essor et le développement professionnel des artisan.e.s afin d'affermir la vitalité professionnelle du milieu et sa compétitivité. Il travaille à la découvrabilité des œuvres et des artisan.e.s afin de stimuler la diffusion et la commercialisation des créations.

RAAV | Depuis 30 ans, la mission du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux des artistes en arts visuels du Québec. Le RAAV se fait le porte-parole des artistes en arts visuels devant les gouvernements et les partis de l'opposition pour faire avancer leurs intérêts et il soutient l'essor et le développement professionnel des artistes en leur fournissant des ressources juridiques, structurantes et éducatives (formation, contrats-types, etc.), tout en les aidant à découvrir les meilleures pratiques, les opportunités et les enjeux du milieu.

RCAAQ | Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) est un organisme national dont la mission est de servir, rassembler, représenter et promouvoir les centres d'artistes autogérés du Québec. Afin de stimuler le déploiement de l'art dans la société, il soutient la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'art actuel et encourage la gestion d'organismes par les artistes. Dès sa création, il est devenu un porte-parole majeur du secteur des arts visuels au Québec et le point de rencontre d'un réseau réparti sur l'ensemble du territoire québécois.

REPAIRE | En regroupant, soutenant et valorisant les artistes, collectifs d'artistes, organismes, travailleur.euse.s culturel.le.s et autres collaborateur.rice.s qui contribuent au développement, à la production et à la dissémination de la création indépendante et de ses activités de recherche et d'expérimentation, le REPAIRE a pour mandat d'accroître la reconnaissance et le rayonnement de cet écosystème. Le REPAIRE répond activement au caractère évolutif des pratiques artistiques qu'il appuie, et des organismes qui les soutiennent, en favorisant une concertation dynamique et un partage des savoirs. Les actions du REPAIRE s'accomplissent avec le souci d'assurer la mise en place des meilleures pratiques, particulièrement en ce qui concerne l'équité, la solidarité socioéconomique et le développement durable.

SMQ | Organisme national, la Société des musées du Québec (SMQ) rassemble et représente les institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation) et les professionnel.le.s de la muséologie. Elle agit comme porte-parole du réseau muséal et défend ses intérêts auprès de diverses instances. Catalyseur des forces vives du milieu, la SMQ contribue au développement des institutions muséales, encourage les meilleures pratiques et stimule l'innovation. Elle valorise le rôle des institutions muséales dans la société et fait la promotion de l'offre muséale sur la scène nationale et internationale.